



Vente de biens et dilapidation d'héritage

Par **juradm**, le **01/04/2008** à **18:14**

suite à un héritage très important de mon grand pere, mon pere a vendu la presque totalité des biens pour épurer ses dettes.aujourd'hui malgré sa bonne situation et la prise en charge totale par ma mere des charges de la maison(séparation de bien) il continue à vendre ce qui reste sans participer aux charges du ménage et sans donner de commentaires de sa situation financiere qui semble rétablie que ce soit à ma mere ou ses enfants.Or nous ne comprenons pas pourquoi il continue à vendre et nous pensons mon frere et moi meme que nous allons finir par être déshérité.iL a 82 ans, il ne conduit plus et est totalement dépendant de maman.Existerait t'il un moyen légal pour faire face à cette situation et l'arrêter d'autant plus qu'il dit avoir une bonne retraite.nous sommes chagrinés de cette situation et nous ne savons pas quoi faire

Par **Jurigaby**, le **01/04/2008** à **18:28**

Bonjour.

A moins que votre père soit un peu dément et que vous le placiez sous tutelle, il a le droit de faire ce qu'il veut avec ses biens.